

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Révision des tarifs de cession des parcelles de la ZAC des Coustilles située sur la commune de Saint-Germain-Lembron

Annexes : plan de zonage / répartition parcellaire selon le type d'activités

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BESSEYRE Fabien

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 91

- Titulaires : 84

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 11

Votants : 109

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	
	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel		PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine		
BRUNETTI Graziella		
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
	LEGENDRE Denis	THALAUD François
CORREIA Emmanuel	BEAU-MALLET Catherine (S)	THERME Jacques
COSTE Yves		THEVENET Emilie
COSTON David		TINET Georges
		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	
CREGUT François		
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine		VEZON Christophe
	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DRUELLE Jean-Claude	GUERET Gilles (S)	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENE GRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (11) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération en date du 25 juin 2012, l'ancienne communauté de communes du Lembron Val d'Allier a validé les tarifs de commercialisation des terrains situés dans la ZAC des Coustilles sur la commune de Saint-Germain-Lembron.

Les tarifs étaient différenciés selon le type d'activités et ont été votés comme suit :

- 17,00 € HT le m² pour les terrains à vocation artisanale ;
- 21,00 € HT le m² pour les terrains à vocation artisanale « show-room » (abandonné par la suite) ;
- 42,00 € HT le m² pour les terrains à vocation services et professions libérales ;
- 42,00 € HT le m² pour les terrains à vocation commerciale.

Par délibération n° 2020/05/15-ECO en date du 29 octobre 2020, l'Agglo Pays d'Issoire a validé la révision du prix de cession desdits terrains avec l'ajout d'un tarif « réduit » pour les m² non constructibles dus à des contraintes d'urbanisme et venant grever les parcelles restantes à commercialiser (écran végétal en limite de périmètre de la zone d'activités, servitude d'irrigation, servitude gaz, etc.), comme suit :

- 17,00 € HT le m² pour les terrains à vocation artisanale ;
- 42,00 € HT le m² pour les terrains à vocation commerciale, de services et professions libérales ;
- 8,50 € HT le m² pour les terrains non constructibles, en raison de contraintes d'urbanisme venant grever les parcelles restantes à commercialiser ; il est précisé que ces emprises sont indissociables du terrain constructible et sont toujours intégrées dans le découpage des lots en vue leur cession aux entreprises.

Aussi, afin d'appliquer ces tarifs différenciés, il est nécessaire d'établir un zonage et de définir une répartition parcellaire selon le type d'activités souhaitée et le tarif correspondant, le tout, défini à partir de critères objectifs.

Une proposition de zonage et de répartition parcellaire selon le type d'activités a été validée par la commission « économie » en date du 4 mars 2021, telle qu'elle apparaît dans le plan ci-annexé.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de l'ancienne communauté de communes du Lembron Val d'Allier en date du 25 juin 2012 concernant les prix de cession des terrains de la zone d'activités Les Coustilles ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ d'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n°2020/05/15-ECO de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 relative à la révision du prix de cession des terrains de la zone d'activités Les Coustilles ;
VU l'avis favorable de la commission « économie » en date du 4 mars 2021 ;
VU le plan de zonage et de répartition parcellaire selon le type d'activités ci-annexé ;
CONSIDÉRANT la nécessité pour l'Agglo Pays d'Issoire d'établir un zonage et une répartition parcellaire des terrains de la zone d'activités Les Coustilles selon le type d'activités ;
CONSIDÉRANT l'avis de la Commission économie et industrie en date du 04 mars 2021 de maintenir les tarifs différenciés de la zone d'activités Les Coustilles et d'établir un zonage et une répartition parcellaire des terrains selon le document joint en annexe ;
CONSIDÉRANT que le budget de la ZAC des Coustilles reste excédentaire ;
CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 109

- Pour : 109
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider le principe de révision du prix de cession ci-dessus exposé des terrains de la zone d'activités des Coustilles sur la commune de Saint-Germain-Lembron conformément au plan de zonage et de répartition parcellaire selon le type d'activités, tel que défini ci-dessus et précisé dans l'annexe ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210408-DEL202103_17-DE